

François PARENT
Société par actions simplifiée au capital de 32 000 euros
Siège social : 1 place de l'Europe – 21630 POMMARD

420 425 969 R.C.S. DIJON

ACTE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2023 VALANT DECISION COLLECTIVE

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures.

LES SOUSSIGNEES :

- Madame Anne-Françoise PARENT
- la société DOMAINE A.F GROS, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Anne-Françoise PARENT

APRES AVOIR EXPOSE :

1° Qu'elles agissent en qualité de seules associées de la Société par Actions Simplifiée dénommée FRANCOIS PARENT, au capital de 32 000 Euros, divisé en 500 actions, dont le siège social se situe à 1 place de l'Europe à POMMARD (21630).

2° Que l'article 23 des statuts de la Société prévoit que les décisions collectives peuvent résulter d'un procès-verbal signé par tous les associés.

STATUENT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Acquisition d'une partie de cave située 12 rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200),
- Pouvoirs à donner.

SONT CONVENUS DE PRENDRE LA RESOLUTION SUIVANTE :

UNIQUE RESOLUTION

La collectivité des associées autorise l'acquisition, au nom et pour le comptes de la S.A.S. **FRANCOIS PARENT, d'une partie de cave d'une superficie d'environ 75m², située 12 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE**, moyennant le prix de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000€) frais de notaire inclus.

A cet effet, les associées donnent tous pouvoirs à Monsieur Mathias PARENT, Président, et/ou Madame Caroline PARENT, Directrice Générale, pour représenter la Société lors de la signature de l'acte d'acquisition ci-dessus désigné, signer tous actes, verser toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

Fait à POMMARD
Le 28 Septembre 2023

Madame Anne-Françoise PARENT
Es personne & es qualités

